

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. HANON, maire-président, MM. GROUSSET, DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir** : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), BAYLE-LASSERRE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), Mmes FOURQUET (pouvoir à Mme LABORDE), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. CONEJERO (pouvoir à Mme MUSEL)

**Secrétaire de séance** : Mme ROUSSET-GOMEZ

**23 – 111 - CONSTITUTION DE SERVITUDE DESTINÉE AUX TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE LA RÉSIDENCE SENIORS - 42 AVENUE FRANCIS JAMMES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Rapport présenté par Monsieur ETCHEBERTS, conseiller municipal :**

Monsieur le Maire informe qu'ENEDIS doit effectuer des travaux permettant le raccordement de la résidence Séniors située 42 avenue Francis Jammes à Orthez. Pour ce faire, ENEDIS doit établir à demeure deux supports et faire passer les conducteurs aériens sur une longueur totale de 88 mètres au-dessus des parcelles cadastrées section AK n° 148 et 365, sises 10 bis avenue Francis Jammes.

Afin de réaliser ces travaux, ENEDIS, doit disposer d'une servitude sur les parcelles susvisées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à constituer la servitude pour qu'ENEDIS établisse demeure deux supports et fasse passer les conducteurs aériens d'une longueur de 88 mètres au-dessus des parcelles cadastrées section AK n° 148 et 365,
- de préciser que les supports et le réseau aérien seront implantés conformément au plan annexé,
- d'accepter les termes de la convention ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- de préciser que tous les frais d'acte et de géomètre relatifs à l'opération seront à la charge d'ENEDIS.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 26 septembre 2023  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**



**Publiée le**